

## EUROPAN 15 CHARTRE DES SITES

Nous,  
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,  
Représentée par

proposons un site pour la 15ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'European, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

European nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 15ème session European, « VILLES PRODUCTIVES 2 », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons.

En proposant celui-ci comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...),
- d'accepter le règlement européen du concours European,
- d'accepter la sélection finale par le jury des 3 projets et équipes de concepteurs sur le site de La Cabucelle,
- de favoriser la mise en place d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, notamment : *workshop* ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exclusive,  
Les « Suites du concours European » appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations » ont pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés,
- de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une ou plusieurs des équipes de concepteurs sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche,

- d'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'European France, pour la mise en place des suites du concours,
- de devenir membre de l'Association European-France et de régler la cotisation d'un montant de : 35 000€ en 2020, après réception d'un appel à cotisation de la part d'European France

En contrepartie, European s'engage à :

- organiser les événements nationaux et européens de la session,
- organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau European,
- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens),
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes,
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation et mettre à disposition de la collectivité un expert pour :
  - assister la collectivité et ses partenaires pour définir et formuler la commande,
  - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
  - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
  - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme European
  - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
  - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du Plan Urbanisme Construction Architecture, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation European, compatible avec l'Article 97 du Code des marchés publics.

Fait à....., le....., en 2 exemplaires

Les représentants du site :

Le président d'European France :  
Alain Maugard